

St-Martin-des-Champs, le 3 décembre 2021

Objet : Annulation du concert de BONGA

PJ : Demande de remboursement

Chères spectatrices, chers spectateurs,

Bonga devait entamer une tournée de 6 concerts en France avec notamment une date programmée au Pôle Culturel du Roudour, le vendredi 10 décembre. Malheureusement, suite à l'apparition et la propagation rapide du nouveau variant Omicron en Europe ces derniers jours, l'artiste, craignant un sérieux risque pour sa santé, a pris la décision d'annuler cette tournée. Cette décision est motivée par le fait qu'âgé de 79 ans, Bonga fait partie des personnes considérées comme fragiles. Cette tournée implique de multiples voyages (avion, train...) et déplacements (hôtels, lieux de représentations...). Dans ce contexte de résurgence d'un nouveau variant, sa sécurité sanitaire n'est plus garantie. Soyez assuré que cette décision de Bonga est prise à regret et nous avons bien conscience de la déception qu'elle suscite.

De ce fait, le Pôle Culturel du Roudour a décidé de ne pas reporter cette date et de procéder au remboursement des billets.

En conséquence, nous vous invitons à faire votre demande de remboursement **avant le 31 décembre 2021, en complétant le formulaire ci-joint**. Cette procédure ne concerne uniquement que les billets achetés au guichet du Roudour, par téléphone, ou sur notre site officiel de vente en ligne.

Les spectateurs déjà concernés par l'annulation des concerts de PIERS FACCINI et de SONA JOBARTEH, n'ont pas besoin de se manifester car nous possédons vos informations bancaires pour vous rembourser automatiquement.

Si vous n'avez pas profité complètement de votre formule d'abonnement, celle-ci vous sera remboursée en fin de saison culturelle.

Nous demandons aux spectateurs qui ont acheté leur billet chez un revendeur (*Ticketnet, Fnac, Francebillet, Leclerc, Seeticket, Digitick...*), de se rapprocher de celui-ci pour se faire rembourser. Le remboursement n'est pas automatique.

Nous vous remercions de votre compréhension et soyez assuré que nous faisons au mieux dans cette situation particulière.

Nous vous prions d'agréer, Chères spectatrices, chers spectateurs, nos sincères salutations.

Le Directeur et son équipe.

Mikaël EUZEN.



FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

LE ROUDOUR – PÔLE CULTUREL
BILLETTERIE - REMBOURSEMENT
VILLE DE ST MARTIN DES CHAMPS
CS 77 832
29678 MORLAIX CEDEX

NOM DU DEMANDEUR (1) <i>L'ACHETEUR</i>	
PRÉNOM (1)	
ADRESSE (1)	
CP – VILLE (1)	
TÉLÉPHONE (1)	
ADRESSE MAIL (1)	
SPECTACLE CONCERNÉ par un remboursement	BONGA
NOMBRE DE BILLET (1)
MONTANT TOTAL (1)

(1) *champs obligatoires*

(2) *le prix remboursé sera le tarif en vigueur et celui précisé sur le billet.*

Le remboursement sera fait à l'acheteur initial du billet et par virement bancaire. Votre demande sera traitée à partir du délai de la demande de remboursement (à partir du 31 décembre 2021), c'est la raison pour laquelle il n'y aura pas de délai supplémentaire pour les retardataires.

Si vous avez racheté un billet à une tierce personne et que votre nom ne figure pas sur le billet, merci de compléter le paragraphe ci-dessous :

Je soussigné(e), Mme, Monsieur,-----

atteste avoir racheté un ou plusieurs billets de spectacles, à

Mme,M.-----

et en demande le remboursement (2) en mon nom propre.

NOM du spectacle concerné-----

DATE ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

Veillez compléter et renvoyer ce formulaire accompagné d'un RIB, à l'adresse indiquée en page précédente, par mail espaceduroudour@orange.fr ou directement sur site, aux horaires d'ouverture ci-dessous, ou bien, dans notre boîte aux lettres.

HORAIRES D'OUVERTURE

- mercredi, jeudi et vendredi de 14h00 à 17h30

- samedi de 15h00 à 17h30

Le Pôle Culturel sera fermé du 13 décembre au 4 janvier.

Avant le 31 décembre 2021, au plus tard

Il n'est pas nécessaire de joindre votre billet de spectacle à la demande

N'oubliez pas de joindre votre RIB